

**Avis d'Appel à Projets (AAP)
aux associations**
**Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation
temporaire en vue d'une exploitation sans activité économique**

Activité projetée à caractère : Social
Port concerné : La Pointe-Rouge
Référence dossier : AAP03-2026-PR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
DGD transition Environnementale, Eau, Culture et Sport
Direction Développement des Ports de Plaisance
appelprojets-ports@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Activité projetée : **favoriser l'insertion de publics en difficulté par l'accès à la mer**

Lieu d'exécution :

Port de la Pointe-Rouge - Commune de Marseille- mise à disposition de parcelles de terre-plein non bâties avec possibilité d'installer des modules ou des conteneurs (surfaces bâties) et mise à disposition d'un poste à flot de dimensions 8,00 m x 3,40 m :

Surface totale **non bâtie** : **36 m² (14,70 m (L) x 2,45 m (l))**

Surface de **plan d'eau** : **27,2 m²**

Poste à flot n° **Q012** – bord à quai

Pour ce poste à flot, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

Les dimensions du navire ne pourront être supérieures à **8,00 m de longueur et 3,30 m de largeur**. Ce sont la longueur et la largeur maximales (comprenant les éléments démontables) qui sont retenues.

Localisation parcelle :

Cf annexe plan joint

Procédure de passation :

Appel à projets

Conditions de participation :

Le dossier de l'Appel à projets comprend principalement :

- *Le Règlement qui précise pour l'essentiel : les conditions de participation, le cadre de proposition, les modalités de dépôt des projets et les critères d'appréciation, les modalités de sélection des projets, le plan de localisation.*
- *Le dossier de réponse – le récapitulatif des pièces à joindre- l'attestation sur l'honneur.*

Retrait du dossier de l'Appel à projets :

Sur le lien : [Ports de plaisance - Métropole Aix-Marseille-Provence](#)

Dépôt du dossier de l'Appel à projets exclusivement à : appelprojets-ports@ampmetropole.fr

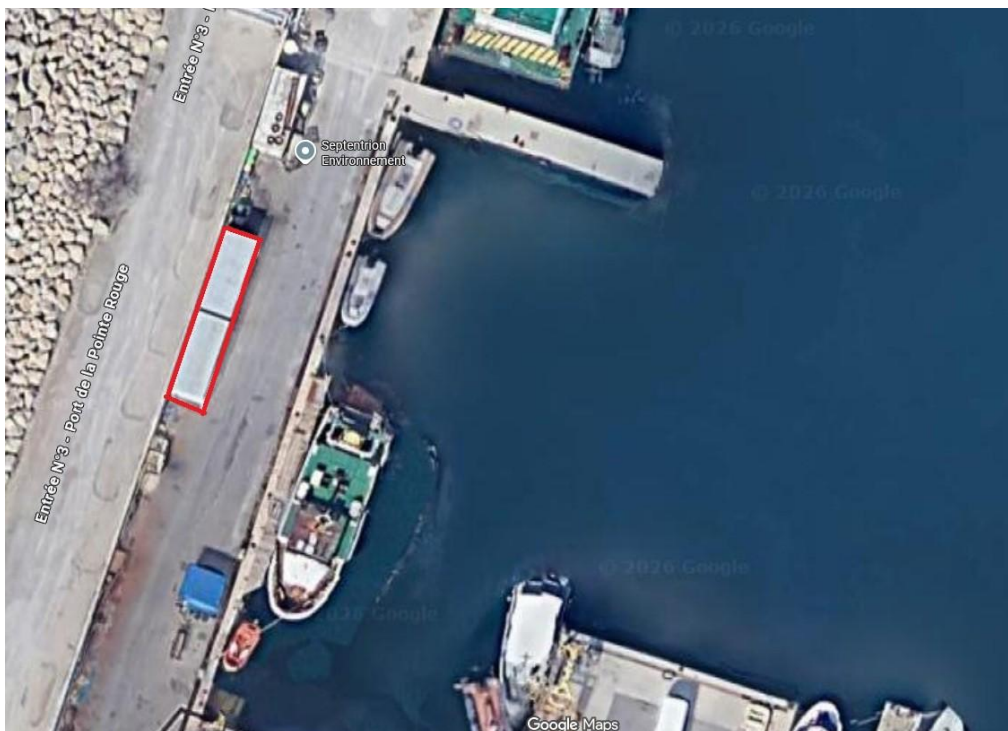
Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : 03/07/2026 à 18h00 terme de rigueur

Lors du retrait du dossier, les associations doivent adresser un courriel à l'adresse email ci-dessus pour être informées des éventuelles réponses aux demandes de renseignements ou de modifications du dossier de l'Appel à projets.

PLAN AAP-03-2026- PR

PLAN DE SITUATION – MARSEILLE – PORT DE LA POINTE-ROUGE-

Plan de localisation de la parcelle de terre-plein



Plan de localisation du poste à flot

